



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 26 novembre 2019

Préavis N° 23/2019 concernant
le budget 2020

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 25 novembre 2019 présidée par Monsieur Jacques Reymond, président.

Le conseil communal de St-Légier - La Chiésaz,

vu le préavis N° 23/2019,

où le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité et 1 abstention, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Adopter le budget 2020 tel que proposé et qui se résume comme suit :

| | |
|---------------------|--------------------------|
| Dépenses | CHF 36'320'030.00 |
| Recettes | <u>CHF 35'225'715.00</u> |
| Excédent de charges | <u>CHF 1'094'315.00</u> |

Ainsi délibéré et voté en séance du conseil communal du 25 novembre 2019.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

J. Reymond

Jacques Reymond



La secrétaire

S. Rotondo

Séverine Rotondo